

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2022

MB/DV

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars à dix-sept heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie de SOULAN, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN -
Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU – Hélène GUIOUNET -
Jacques ROCA – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ -

PROCURATIONS : Aline NARS à André MIR

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à René DARAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie REY

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ **Approuve** le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2022.
Approuvé.
- ◆ **Adopte** le compte administratif de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Adopte** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Décide** de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes :
 - ↳ Budget primitif 2022 – Budget principal
 - ↳ Budget primitif 2022 – Budget annexe eau potable
 - ↳ Budget primitif 2022 – Locations soumises à la TVA
 - ↳ Budget primitif 2022 – Exploitation forêts
 - ↳ Budget primitif 2022 – Lotissement Chante Coucou
 - ↳ Budget primitif 2022 – Régie de transports publics
 - ↳ Budget primitif 2022 – Location établissement thermal
 - ↳ Budget primitif 2022 – Budget annexe CCAS
 - ↳ Budget primitif 2022 – Régie sportive et culturelle*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ **Décide** de l'ouverture de crédits d'investissements sur l'exercice 2022.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise** les demandes de subventions concernant :
 - ↳ La sonorisation du centre-ville (DETR)
 - ↳ La mise en sécurité de la rue Mirabelle (DETR)
 - ↳ Le confortement de la chapelle Sainte Marie (Parc National des Pyrénées
DETR/DSIL/FNADT)
 - ↳ La création du nouveau cabinet médical du Pla d'Adet (FIR/DETR/DSIL/FNADT/ Pôle
touristique vallée de Saint-Lary - Néouvielle)
 - ↳ La transformation de l'ancienne patinoire en salle polyvalente (FNADT/Plan Avenir
Montagnes)
 - ↳ La réhabilitation du cinéma le Lary (DETR/DSIL/FNADT)
 - ↳ La gestion et la conservation des collections de la Maison du Patrimoine (DETR)*Adoptées à l'unanimité.*

- ◆ **Autorise** Monsieur le Maire à signer avec VVF Villages l'avenant n°1 au bail des 27 juin et 3 juillet 2014.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Décide** de lancer un Appel à Projets pour la réhabilitation du site de Caneilles.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Sollicite** la labellisation "Village en Poésie" auprès du centre National du Livre.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Adopte** la modification du règlement intérieur de la Médiathèque Communale.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVU Aure Néouvielle pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur le site du Pic de Cabanou.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise** la prise en charge de frais concernant Monsieur le Maire pour un déplacement à Font-Romeu.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Décide** le versement d'une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire en faveur de l'Ukraine d'un montant de 2000€.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Adopte** la modification des tarifs du cinéma le Lary.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise** la mise à disposition de deux agents de la Commune auprès de l'Office de Tourisme.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Autorise :**
 - ↳ Le recrutement d'un agent sur un emploi non permanent pour mener à bien un projet (Chef de projet Petites Villes de Demain)
 - ↳ La mise à disposition du Chef de projet Petites Villes de Demain auprès de la Commune d'Arreau*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ **Décide** dans le cadre du programme FACE Extension 2022 :
 - ↳ La pose d'un poste de transformation 630 Kva
 - ↳ L'extension du réseau basse tension pour alimenter le lotissement Chante Coucou.*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ **Décide** de procéder à l'éradication de 23 lampes à vapeur de mercure.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT à savoir :**
 - Décision 2022-02 : Dissolution de la Régie de recettes du cinéma
 - Décision 2022-03 : Dissolution des Régies de recettes piscine patinoire
 - Décision 2022-04 : Dissolution de la Régie de recettes salle des sports
 - Décision 2022-05 : Dissolution de la Régie de recettes tennis
 - Décision 2022-06 : Marché de déneigement saison d'hiver 2021/2022 (JLC Transports CARRERE)

- Décision 2022-07 : Modification du marché ACCHINI (travaux VRD pour l'aménagement de l'ancien camping municipal) avenant 1
- Décision 2022-08 : Modification du marché ACCHINI (travaux VRD pour l'aménagement de l'ancien camping municipal) avenant 2
- Décision 2022-09 : Signature du bail dérogatoire avec madame Christel DUPRAT (salon de coiffure/ancienne bibliothèque)
- Décision 2022-10 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie du contrat de DSP du centre thermal (Société ELCIMAI)
- Décision 2022-11 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie du contrat de DSP du centre thermal (Société FIDAL)
- Décision 2022-12 : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la sortie du contrat de DSP du centre thermal (Société Partenaires Finances Locales)
- Décision 2022-13 : Modification du marché de production provisoire d'énergie pour le centre thermal (société ALIBERT)
- Décision 2022-14 : Convention pour l'utilisation du bâtiment Tourette les 12 et 13 mars 2022 pour la course Xtrem Free Ride.

◆ **Prend** connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :

- La demande pour l'accueil du Tour de France
- L'organisation du relais des saisons (vendredi 10 juin 2022)
- La vente du bâtiment de la CCAS
- La vente de la Maison VERDIER dans le cadre de l'OAP de la rue des Fougères
- Le dossier du Restaurant des 3 Guides
- Le local commercial loué à la société HMS
- La création du SIVU Base de loisirs située à Agos
- L'hébergement des camions aménagés
- Les informations concernant l'école (carte scolaire)
- L'avancement du projet de construction de maisons (lotissement Chante Coucou).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR